



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE D'ARZANO

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260924-D2026073-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Étaient présents : Clément AUFFRED, Ewen CLERO, Aurélie CORNIERE, Crystel FEREZ, Quentin FLECHER, Marie-Annick GRAGNIC, Clotilde LAVISSE, Pierre LE POGAM, Marie-Françoise LE ROCH, Mickael MOELO, Stéphanie NOUAILLE DEGORCE, Jean-Yves SYLVESTRE, Aude DE PENFENTENYO

Excusés : Louise DANIEL ayant donné procuration à Clément AUFFRED
Stéphane DANIEL ayant donné procuration à Clotilde LAVISSE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	13	15

Secrétaire de séance : Aurélie CORNIERE

Date de convocation : 17/09/2026

Date d'affichage : 28/09/2026

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Protection Civile suite aux incendies en Gironde

À la suite des importants incendies qui ont touché la Gironde, la Protection Civile a mobilisé ses équipes afin de venir en soutien aux populations sinistrées et aux personnes évacuées.

Dans ce contexte, la commune est sollicitée pour apporter un soutien financier à la Protection Civile afin de contribuer aux actions mises en œuvre auprès des populations touchées par ces incendies.

Cette participation permettrait à la commune de témoigner de sa solidarité envers les territoires et les populations concernés et de soutenir les actions d'aide et d'accompagnement mises en place par la Protection Civile.

CONSIDÉRANT l'intérêt communal à soutenir cette démarche de solidarité,

ENTENDU l'exposé de Madame le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à la Protection Civile, destinée à soutenir ses actions ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire au versement de cette subvention.

Vote : 1 abstention (Aude de Penfentenyo)

14 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano

